Image not found or type unknown

Donnation maison a un petit fils

Par **BADEAU**, le **22/01/2018** à **11:16**

Bonjour , Depuis quelque année les freres et soeurs de ma grand mère on des différent et certains pousse ma grand a bout qui lui dissent qu'elle n'est pas chez elle alors que ces sa maison et elle ne veut pas qu'a sont décès la famille se dispute la maison car certains crée des faux documents elle voudrais savoir , si elle peut me faire donation a moi , pour mon anniversaire mais resteras habiter dans sa maison pendant sa vie durant même si j'en deviens le propriétaire pour qu'elle sois tranquille et que certains arrête de harceler et de lui dire de partir.

Merci d'avance de votre réponse , veuillez agrée mes sentiment distinguer.

Par **Visiteur**, le **22/01/2018** à **13:24**

Bonjour,
Impossible de vous répondre sans en connaître un peu plus.
Votre grand-mère est-elle veuve?
Combien d'enfant a-t-elle?
D'où lui vient la maison?

Par **youris**, le **22/01/2018** à **16:53**

bonjour,
les héritiers réservataires de votre grand mère sont uniquement ses enfants.
votre grand mère, de son vivant, peut disposer de son patrimoine comme l'entend comme toute personne vivante.
elle peut vendre sa maison à qui elle veut.
elle peut vous faire donation de la maison mais cette donation (en avancement de part)sera rapportable et éventuellement réductible.
je vous conseille d'aller, avec votre grand mère, voir un notaire, qui saura vous conseiller.
pourquoi ses frères et soeurs disent à votre grand mère qu'elle n'est pas chez elle ?
salutations

Par **BADEAU**, le **23/01/2018** à **11:38**

Pragma , Oui ma grand mère est veuve , elle a 7 enfant dont mon père , la maison ces elle qui se les acheté en la fessant construire.

Youris , certain de ces enfants dissent qu'elle n'est pas chez elle car il veulent la maison pour eux et qu'elle parte en maison de retraite , une de ces filles (ma tante) a même crée des faux papier il y a quelque année pour que la ligne téléphonique de la maison lui appartienne , et il y a peut de temps a pris le livret de famille sans dire pourquoi a ma grand mère

Par **beatles**, le **23/01/2018** à **12:30**

Bonjour,

Véritable histoire d'empoigne que votre saga familiale.

Les frères et sœurs qui deviennent fils et filles, avec escamotage du livret de famille par une pugnace descendante femelle au premier degré, sans oublier la ligne téléphonique.

Votre différent familial ne peut être élucidé que par un notaire comme vous l'a dit youris.

Cdt.

Par **BADEAU**, le **23/01/2018** à **13:03**

très bien je vous remercie pour vos réponse , et je suis tous a fait d'accord avec toi Beatles.. :)

Par **Visiteur**, le **23/01/2018** à **13:42**

Elle ne peut pas vous donner cette maison car il y a 7 héritiers réservataires.
Vous pourriez éventuellement prendre la place de votre père mais pour 1/7e s'il y renonce, mais vos oncles et tantes réclameront leur part.

Par **BADEAU**, le **23/01/2018** à **18:48**

donc si elle ne peut pas me la donner puis-je l'acheté moins chère que sa valeurs ?

Par **janus2fr**, le **23/01/2018** à **18:54**

Bonjour,
Une vente en dessous du prix du marché sera considérée comme une donation pour la partie

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

du prix "non payée".

Par **Visiteur**, le **23/01/2018** à **19:18**

Non, elle sera contestée par les ayants droit (s'ils s'y opposent) qui sont les destinataires légaux et de plus, vous pouvez avoir droit à un redressement fiscal pour donation déguisée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés